



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

Rapport d'activités 2025

Conseil de développement
de la Communauté de communes
de la Plaine de l'Ain

Le Conseil de développement	3
Préambule	3
<i>La composition du Conseil de développement.....</i>	<i>3</i>
<i>Les modalités de travail.....</i>	<i>4</i>
L'activité du Conseil de développement en 2025	5
<i>La mise en place de la dynamique de l'instance</i>	<i>5</i>
Bilan quantitatif sur le nombre de réunions en 2025	5
<i>Les Assemblées plénières.....</i>	<i>6</i>
<i>Les réunions thématiques, le cœur du travail de ce Conseil de développement.....</i>	<i>7</i>
Le groupe de travail culture	7
Le groupe de travail tourisme durable	8
Le groupe de travail mobilité douce et environnement.....	9
Le groupe de travail logement et économie locale	10
Une rencontre avec le Conseil de développement des Balcons du Dauphiné dans le cadre du débat public du projet Bugey EPR2	11
<i>Les appuis au Conseil de développement</i>	<i>12</i>
Les appuis politiques et techniques	12
Les appuis logistiques.....	12
Les appuis stratégiques et dans l'animation	12
Analyse et perspectives.....	13
<i>Evaluation des enjeux 2025</i>	<i>13</i>
<i>Les enjeux pour l'année 2026</i>	<i>13</i>
Annexes	14

Le Conseil de développement

Préambule

Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain est une instance participative qui permet un développement concerté du territoire, dans l'intérêt général de celui-ci et de ses habitants. Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, éducatifs, associatifs, scientifiques. Le conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a délibéré le 4 mars 2021 pour créer le Conseil de développement de son territoire.

Trois missions principales caractérisent le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain :

- Participer par ses avis à la construction des politiques locales dans le souci de l'intérêt général
- Proposer des avis sur les enjeux et les projets du bassin de vie de la Plaine de l'Ain
- Valoriser les approches citoyennes innovantes, transversales et plurielles

La composition du Conseil de développement

En 2025, c'est le deuxième mandat pour ce Conseil de développement.

Des membres du premier mandat ont souhaité s'engager pour un second mandat. De nouveaux membres ont été désignés par cooptation, c'est-à-dire que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et les anciens membres ont proposé des personnalités pour composer le Conseil de développement. Si ils acceptent, ils en deviennent membres.

Le Conseil de développement comprend 30 membres. La parité et la représentation diversifiée sont obligatoires (article L5211-10-1 du *CGCT*), ce qui a conduit à la liste ci-dessous :

Monsieur	BIZERAY Daniel
Monsieur	BUTAYE Patrice
Madame	CABARET LAMPIN Marie
Monsieur	COCHE Olivier
Monsieur	COLIN Renaud
Monsieur	COUROUBLE François
Monsieur	DATRY Thibault
Monsieur	GILOTTE Philippe
Monsieur	GREAU Jean-Louis
Monsieur	GROSCLAUDE Gilbert
Madame	HERRENKNECHT (BOUCHARD) Maryvonne
Madame	JOSSERAND Corinne
Madame	JUNG Clotilde
Madame	LEGALL Sandrine
Madame	LLOBET Coline
Monsieur	MAISONNEUVE Pierre-Yves
Monsieur	MARMONNIER Gérard

Madame	MAUFFREY Danièle
Madame	MEYER Cindy
Monsieur	MISSILLIER Jean-Philippe
Madame	OFFROY Birgit
Madame	PAGE Laetitia
Madame	PERRAULT-ARCHAMBAULT Mathilde
Madame	PREMILIEU Iris
Madame	PROST Suzy
Madame	ROBIN Françoise
Madame	ROLLET Agnès
Monsieur	SARNELLI Frédéric
Monsieur	SOUCHON Denis
Monsieur	THIBAUT Martin

Les modalités de travail

Les modalités de fonctionnement et l'organisation interne du Conseil de Développement ont été votées le 17 février 2025 grâce à **l'adoption d'un règlement intérieur** (voir document en annexe).

Le Conseil de développement met en place une gouvernance démocratique avec :

- L'Assemblée plénière, organe de décision et d'orientation
- La co-présidence en charge de représenter l'instance et de préparer l'ordre du jour des plénières
- Les groupes de travail chargés de travailler sur les avis et les sujets portés par l'Assemblée plénière

L'activité du Conseil de développement en 2025

La mise en place de la dynamique de l'instance

Le Conseil de développement de la Plaine de l'Ain a vu le jour en 2021. L'année 2025 est l'année du renouvellement des membres du Conseil de développement avec le lancement du deuxième mandat. Ses modalités de fonctionnement et son organisation interne ont été votées le 17 février 2025 grâce à l'adoption de son règlement intérieur.

L'année 2025 est une année à forts enjeux : maintenir la dynamique du premier mandat avec l'intégration de nouveaux membres. Lors de ce renouvellement, 13 membres du premier mandat ont décidé de poursuivre leur engagement et 17 nouvelles personnes ont été cooptées. Pour cela, deux assemblées plénières ont permis une installation de ce nouveau mandat avec une alternance de temps formels et de moments conviviaux et le lancement de 4 groupes de travail thématiques.

Bilan quantitatif sur le nombre de réunions en 2025

3 Assemblées plénières

8 réunions pour le groupe de travail culture

6 réunions pour le groupe de travail tourisme durable

8 réunions pour le groupe de travail mobilité douce et environnement

6 réunions pour le groupe de travail logement et économie locale

1 réunion sur le projet EPR2 Bugey

Les Assemblées plénières



20 janvier 2025

Présentation de ce qu'est un Conseil de développement
Temps d'interconnaissance entre les membres
Travail sur les enjeux du Conseil de développement
Buloterie : choix des thématiques pour les futurs groupes de travail

17 février 2025

Temps d'interconnaissance entre les membres
Finalisation de l'installation du nouveau Conseil de développement : vote du règlement intérieur, du rapport d'activités 2024 et des co-présidents
Choix des groupes de travail

10 juin 2025

Trombinoscope
Lancement et avancée des 4 groupes de travail
Echanges sur la transversalité des thématiques des 4 groupes de travail



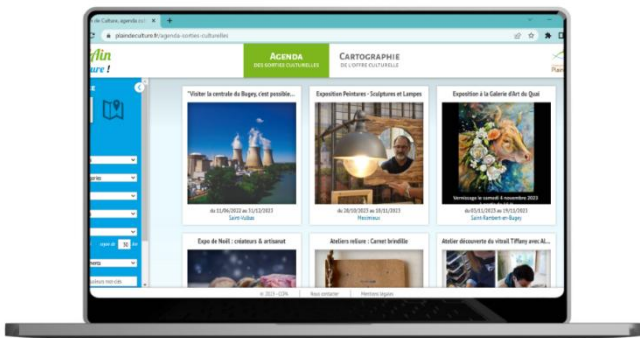
Les réunions thématiques, le cœur du travail de ce Conseil de développement

Pour ce nouveau mandat, le Conseil de développement s'est structuré dans un premier temps en trois groupes de travail thématiques :

- Tourisme et patrimoine / culture, enseignement et inclusivité
- Climat et biodiversité / mobilités alternatives
- Logement et urbanisation / économie et commerce local

Après un premier temps commun, le groupe de travail Tourisme et patrimoine / culture, enseignement et inclusivité s'est réparti en deux nouveaux sujets : la culture et le tourisme durable.

Le groupe de travail culture



Lors du précédent mandat du Conseil de développement, le groupe de travail a fait émerger un site internet culturel : Pl'Ain de culture <https://plaindeculture.fr>.

Ce groupe a donc décidé dans un premier temps de revoir le site internet pour faire un état des lieux de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas après une petite année de mise en service.

Plusieurs axes de travail ont été pensés :

- Améliorer quelques fonctionnalités du site
- Proposer une nouvelle campagne de communication – notamment en août / septembre avec la rentrée.

Pour cela, le développeur a modifié quelques éléments du site internet (termes utilisés, couleurs, format) et le service communication a proposé un nouveau flyer (distribué lors des forums des associations), un spot radio, une relance des associations par mail.



Pour poursuivre les réflexions sur la thématique de la culture dans la CCPA, les membres du groupe de travail ont rencontré Lygeri Papagiannaki, coordinatrice culture et éducation artistique. En 2026, le groupe de travail culture propose donc de travailler sur une enquête sur les habitudes culturelles des habitants de la CCPA.

Le groupe de travail tourisme durable



Très attaché à la culture et au patrimoine mais aussi à l'environnement, le groupe de travail tourisme durable a souhaité valoriser et développer le tourisme durable, de plein air et l'itinérance. Après un échange avec l'office de tourisme et la CCPA sur les actions de cette dernière pour le tourisme (itinéraires de randonnée, l'hébergement en itinérance, l'itinérance à vélo, les loisirs pleine nature, les pistes cyclables, etc.), la réflexion s'est portée sur le recensement d'hébergements d'itinérance et sur la création d'une boucle d'itinérance.

Afin de se rendre compte des problématiques posées par l'itinérance sur le territoire, le groupe a choisi de partir d'un cas concret en créant un circuit d'itinérance à pied au départ de la gare de Saint-Rambert, avec différentes variantes de durées, et repérage des lieux de ravitaillement (eau et nourriture) et d'hébergement.



Les critères pour le futur itinéraire seront :

- Un départ et une arrivée à une gare
- Des sentiers bien entretenus
- Un accès régulier à l'eau
- Un accès régulier à l'alimentation
- Des hébergements



Lors de la dernière réunion de décembre, les membres ont réfléchi à différents tracés possibles : le départ et l'arrivée seraient en gare de Saint-Rambert. L'itinéraire passerait par Cleyzieu, Ordonnaz, Arandas et Oncieu.

Les prochaines étapes seront de recenser les offres d'hébergement, de ravitaillement, et de voir comment la CCPA peut les favoriser, de finaliser ce tracé en lien avec la CCPA, les communes et de le relier éventuellement avec des offres culturelles. Il faudra ensuite travailler sur la communication de ce nouvel itinéraire.

Le groupe de travail mobilité douce et environnement

Le groupe de travail mobilité douce et environnement est composé de membres sensibilisés aux enjeux environnementaux. De nombreux sujets les intéressent : l'alimentation, la gestion des déchets, les mobilités alternatives sur le territoire de la CCPA, etc.

L'alimentation et la gestion des déchets ayant été des sujets traités dans le mandat précédent, les membres ont indiqué souhaiter être tenus informés des actualités et mobilisés sur ces deux sujets.

Ils ont été sollicités par le service gestion des déchets pour faire des retours sur la communication envisagée pour la sensibilisation des habitants sur le coût de la collecte et du traitement des déchets.

Concernant l'autonomie alimentaire, les membres du groupe de travail ont repris contact avec la CCPA pour être renseignés de l'avancée des différentes études engagées lors de l'année précédente. Ils ont ainsi eu accès aux documents présentés aux élus en 2025. Le Conseil de développement s'est investi sur ce sujet pendant le premier mandat, c'est pourquoi le groupe souhaite être associé aux travaux de la commission Commerce et agriculture sur ces deux études dont il se sent partie prenante. C'est pourquoi, les membres du groupe de travail aimeraient être invité à certaines réunions et rappellent l'importance d'associer divers points de vue lors des échanges (SAFER, Chambre d'agriculture, Fermes d'avenir, etc.).



En sujet principal, les membres du groupe de travail mobilité douce et environnement se sont lancés sur un diagnostic de cyclabilité du territoire de la CCPA. Pour cela, une convention avec Unis-Cité pour mettre à disposition 3 ou 4 jeunes volontaires en service civique pendant 1 journée par semaine sur ce projet a été signée. De plus, un stagiaire devrait être recruté pour 2026.

L'objectif de cette étude est d'élaborer un diagnostic de la cyclabilité du territoire : état des lieux de l'existant (aménagements ou non, entretien, sécurité, etc.) pour pouvoir présenter ce sujet aux nouveaux élus en fin 2026. L'association Mobilité Douce Ambérieu accompagnera le Conseil de développement, les volontaires d'Unis-Cité et le stagiaire pour la création du livrable.

En novembre et décembre, 3 jeunes volontaires ont commencé à se familiariser avec le projet. Le diagnostic se poursuivra en 2026.

Le groupe de travail logement et économie locale

La CCPA est un territoire attractif et qui pourrait le devenir d'autant plus avec le projet EPR2, c'est pourquoi les membres du groupe de travail logement et économie locale ont décidé de porter leurs réflexions sur la question du logement.

Pour débiter, les membres ont lu et analysé de nombreux documents transmis par la CCPA et EDF pour mieux comprendre et appréhender le territoire de la CCPA, les besoins des habitants, etc.

De nombreuses données montrent que les zones d'habitation peuvent être très éloignées des zones d'emploi : la CCPA est un territoire rural. Les évolutions de logement sont différentes des prévisions initiales. Les membres se sont étonnés de voir que le chômage n'est pas moins important qu'ailleurs en France.

Les différents sujets qui posent questions :

- La situation des jeunes : logement, emploi et formation
- Les logements éloignés des zones d'emploi : la mobilité (covoiturage, voiture partagée, transport en commun, navettes entreprises, etc.)

La problématique du groupe de travail est : **Comment créer la ville de demain ?**

Les réflexions devront se porteront donc sur les liens entre logement / emploi / mobilité.

- Les zones à revitaliser, sur le plan du logement, des infrastructures, des modes de transport
- Le lien entre lieu de logement, de travail et le mode de transport.

En 2026, les membres rédigeront une synthèse de leurs lectures documentaires et travailleront sur des propositions pour repenser la ville de demain.

Une rencontre avec le Conseil de développement des Balcons du Dauphiné dans le cadre du débat public du projet Bugey EPR2

Un projet structurant pour le territoire a été mis au débat public en début d'année 2025 : Bugey EPR2. Dans le cadre du débat public, le Conseil de développement a été convié à une rencontre avec le Conseil de développement des Balcons du Dauphiné pour échanger sur cette perspective.

La rencontre s'est déroulée en plusieurs temps : présentation de données chiffrées à travers une frise chronologique participative, temps de travail prospectif (si le projet se fait / si le projet ne se fait pas) puis d'un temps d'échanges.



Les appuis au Conseil de développement

Les appuis politiques et techniques

Madame Josiane Canard, élue déléguée au Conseil de développement, était très présente et a participé à l'ensemble des assemblées plénières

En plus de la présence de Madame Canard aux plénières et à certains groupes de travail, un appui est apporté par la présence aux Assemblées plénières ou à certaines réunions spécifiques d'élus ou d'agents de la CCPA qui s'impliquent régulièrement ou ponctuellement auprès du Conseil de développement.

- Monsieur Thierry Colin, Directeur Général des Services de la CCPA a été présent aux trois assemblées plénières et a rencontré le groupe de travail tourisme durable.
- Le groupe de travail mobilité douce et environnement est suivi par le service mobilité avec pour appui Monsieur Thierry Colin. Il a donc rencontré à plusieurs reprises :
 - o Laetitia Decorte, Directrice générale des services techniques de la CCPA
 - o Sandra Bacchetta, chargée de mission mobilités à la CCPA
 - o Manon Séguéla, animatrice mobilité à la CCPA
- Plusieurs ont travaillé avec les membres du groupe de travail culture :
 - o Madame Lygeri Papagiannaki, coordinatrice culture et éducation artistique
 - o Madame Amandine Bertrand, chargée de communication et de la culture à la CCPA
- Et enfin, le groupe de travail tourisme durable a rencontré :
 - o Madame Véronique Clerc, chargée de mission tourisme à la CCPA
 - o Madame Emilie Ravasseau, directrice de l'office de tourisme
 - o Madame Prisca Huet, de l'office du tourisme.

Les appuis logistiques

Pour la préparation des réunions, le Conseil de développement bénéficie de l'aide de Céline Poiré – Assistante administrative d'accueil à la CCPA (ex : envoi des convocations, gestion des mails avec les membres, envoi des comptes-rendus...).

Pour son bon fonctionnement, le Conseil bénéficie également de la mise à disposition régulière de salles sur le territoire de la CCPA.

Les appuis stratégiques et dans l'animation

Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain bénéficie de l'aide d'un bureau d'études extérieur – Nalisse – chargé d'aider à la programmation et à l'animation des réunions du Conseil de développement.

Analyse et perspectives

2025 s'agissait de l'année du renouvellement du Conseil de développement. Après un premier mandat (2021-2024) riche et dynamique, l'enjeu était de réussir l'installation de ce nouveau Conseil de développement. L'année a permis aux membres de se connaître et de lancer 4 groupes de travail qui ont été actifs toute l'année. Les travaux se poursuivront en 2026.

Evaluation des enjeux 2025

- Consolider et conserver la dynamique actuelle du Conseil de développement avec la nouvelle composition
 - ➔ Les trois assemblées plénières ont proposé des temps d'interconnaissance et de convivialité à l'ensemble des membres du Conseil de développement.
 - ➔ Chaque groupe de travail est composé d'anciens et de nouveaux membres. L'intégration a été réussie.
- Définir de nouveaux groupes de travail répondant aux envies des membres et aux besoins du territoire
 - ➔ 4 groupes de travail ont été créés en 2025. Les groupes sont actifs (entre 6 et 8 réunions par groupe sur le deuxième semestre). Les grandes thématiques sont dans la continuité du premier mandat. Les sujets lancés par chacun des groupes poursuivent les projets précédents (suivi du site internet plaindeculture, réflexion sur le logement sur le territoire, gestion des déchets, alimentation) ou débutent une nouvelle réflexion (circuit d'itinérance, diagnostic de cyclabilité).

Les enjeux pour l'année 2026

- Consolider et conserver la dynamique actuelle du Conseil de développement
- Apporter un débouché concret à certaines propositions du Conseil de développement
- Lancer de nouvelles saisines ou auto-saisines
- Fixer un agenda annuel pour les assemblées plénières

Annexes

- Règlement intérieur voté le 17 février 2025
- Délibération du Conseil communautaire 2024-167